

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Nom – prénom	signature
1. MULLER Gilbert	
2. ERBLAND Louis	
3. BOTT Nicole	
4. STOQUERT Mauricette	
5. SCHELL Alphonse	
6. ZWICK Yves	
7. SCHWACH Elisabeth	
8. WIECZERZAK Georges	
9. NAGOR Jean-Claude	
10. MERTZ Francine	
11. LUX Sylviane	
12. HELLER Odile	
13. MATHIS Bernard	
14. WASSER Bernard	
15. KREBS Christine	
16. OWALLER André	
17. MOSER Manuelle	
18. BARONTINI Isabelle	
19. GABRIEL Mireille	

Etaient absents avec procuration de vote :

Nom – Prénom	qui a donné procuration de vote à :
1. HIRLEMANN Georges	ERBLAND Louis
2. EHRLACHER Richard	ZWICK Yves
3. HEYBERGER Denis	WIECZERZAK Georges
4. BAUMERT Camille	MULLER Gilbert
5. DEMANGEAT Patricia	SCHELL Alphonse
6. HAAS Christian	NAGOR Jean-Claude

Etaient absents excusés : M. CHRIST Jean-Louis – Mme LIHRMANN Annie

INFORMATIONS BREVES

M. le Président de séance souhaite un prompt rétablissement à M. Denis Heyberger qui s'est cassé le pied.

1. Puis, il rappelle les prochaines manifestations prévues au Parc :

- les 29 et 30 juin : Spectacle « scènes et voix »
- le week-end des 21 et 22 juillet : pour la première fois : Foire aux Vins

2. Il est également rappelé que les festivités à l'occasion de la **Fête de la Musique** se dérouleront dans l'ensemble de la Ville le mercredi 20 juin :

- a. place de la république
- b. place de la sinne
- c. place de la croix rouge
- d. devant la chapelle ste catherine
- e. cour de l'ancienne école des filles
- f. place de la 1^{ère} armée
- g. place gouraud
- h. à l'entrée de la ville près du SI-OT
- i. chapiteau du jardin de ville

3. Ce samedi 23 juin se tiendra la **fête de l'école** au Groupe Scolaire R.Spaeth.

4. Il est porté à la connaissance des conseillers qu'un **concert** donné par l'association des musiciens d'Alsace au profit des enfants des écoles des sœurs au Congo, se tiendra le samedi 23 juin à 20 h 30 à l'église du couvent suivi d'un vin d'honneur servi dans les locaux de l'école de musique 63, rue des juifs

5. Concernant le **Festival des métiers d'art** prévu les 7 et 8 juillet prochains, une réunion d'information avec les conseillers municipaux et les co-organisateurs, se tiendra **lundi 25 juin à 20 h** dans la salle de réunions de la mairie

6. Le mardi 26 juin à 11 h en l'église St-Grégoire se déroulera le vernissage de l'exposition organisée dans le cadre du **10^{ème} chemin d'art sacré** en présence de Mgr Grallet

7. Egalement ce même jour, se tiendra à Ribeauvillé « **la journée sans voiture** » organisée par les enfants du C.M.E.

8. Le samedi 30 juin à 11 h aura lieu l'inauguration du lieu de vie réhabilité de la **Clausmatt**

9. Il est également porté à la connaissance des conseillers qu'à l'instar des années précédentes, les festivités du 14 juillet, débiteront dès le 13 au soir par un défilé en ville puis par le tir d'un feu d'artifice en haute ville

10. Enfin, des **remerciements** ont été adressés à la Ville

- a. par le Boxing Club de Ribeauvillé suite à la livraison d'un ring au Gymnase, permettant ainsi à ses membres de pratiquer au mieux leur sport
- b. par l'école de musique à l'occasion de l'audition de fin d'année

11. La liste des **déclarations d'intention d'aliéner** depuis le 28 mars 2007 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller et est **jointe en annexe**.

12. Le Directeur général des services est désigné **A L'UNANIMITE** comme **secrétaire de séance.**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 Mars 2007

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2007 est soumis pour approbation aux conseillers.

M. NAGOR souhaite rappeler les termes de sa précédente intervention orale à savoir :

« **M. NAGOR** revient sur la décision de la Cour Administrative d'Appel d'annuler le jugement du Tribunal Administratif relatif au Compte Administratif 2001. Il rappelle qu'il n'avait pas souhaité faire appel de la décision et n'avait pas présenté de mémoire en appel. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **21 voix pour**

04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS et NAGOR

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mars 2007.

2. Subventions municipales 2007 : attribution

a. associations

Mmes Mauricette Stoquert – Elisabeth SCHWACH – MM. Gilbert MULLER – Georges WIECZERZAK – Bernard WASSER ne prennent pas part au vote.

La répartition des subventions telle que proposée cette année tient compte des demandes formulées, des différents critères d'attribution (exemple : nombre de licenciés sportifs, nombre d'élèves, types de séjours, organisation d'évènements exceptionnels,...), tout en restant dans l'enveloppe définie dans le budget 2007. Il est également rappelé que le versement des subventions est subordonné à la production par le bénéficiaire d'une demande expresse et des derniers comptes.

Pour l'année 2007, on peut relever les points suivants :

- certaines subventions ont déjà été votées par le Conseil Municipal (subventions marché de Noël ; Comité des Fêtes , subvention exceptionnelle pour les travaux de mise en conformité de la Clausmatt ; subvention classes vertes école Spaeth par exemple)

- certaines demandes n'étant pas encore parvenues en mairie , le montant inscrit constitue une provision , la somme n'étant versée qu'une fois les démarches effectuées ; c'est le cas de certaines subventions aux associations sportives qui n'ont pas encore fourni l'état des licenciés du club(Archers,boxe)

- certaines subventions ont été revalorisées afin de prendre en compte des charges nouvelles :

Harmonie Vogesia (achat costumes) ;

Ecole de musique (achat de Djembés)

- des subventions exceptionnelles sont également reportées du budget 2006 pour une participation aux travaux co-financés avec d'autres Collectivités (parkings aux annexes ; travaux de sécurisation Dusenbach)

- lors de l'élaboration du budget primitif, des crédits ont été prévus pour la création d'un festival des métiers d'art , dans le contexte de la démarche d'obtention du label « ville d'art et d'histoire » .

- en ce qui concerne le Cercle de Recherche et d'Histoire , il est proposé de soutenir ses travaux de réalisation d'un inventaire des bornes armoriées en lui attribuant une aide financière de 1000 €

- par ailleurs, dans le cadre d'une opération de protection et de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine naturel, il est proposé de soutenir l'action des Apfelbisser pour la réalisation d'un inventaire des vergers. Les travaux effectués par l'association par le biais de missions ponctuelles confiées à des « jeunes étudiants » consistent en un repérage et un listing complet des vergers existant.

- l'association « foot passion » organise cet été deux stages de foot (du 23 au 27 juillet et du 06 au 10 août) pour 150 jeunes . Il est proposé de soutenir cette démarche en faveur des jeunes footballeurs.

- enfin, il est également rappelé l'estimation des avantages en nature apportés aux différentes associations sous la forme de mise à disposition de locaux ou de personnel dont un état a été joint à la note de synthèse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'allouer les sommes telles qu'indiquées dans le tableau de répartition tel que **joint en annexe**

- de prendre acte des prestations en nature consenties aux associations locales en 2006

- de préciser que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du BP 2007, et de procéder à un transfert de crédit de 47 700 € provenant des articles 62324 (44 000 €) et 6236 (3 700 €) « Festival des métiers d'art » vers ledit article 6574-020

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

2. Subventions municipales 2007 : attribution **b.restauration de murets**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 1999 qui a décidé de subventionner la restauration en pierre naturelle des murets dans le vignoble avec une aide de 67 €par m2 rénové, et après avis favorable de la commission « Agriculture-Viticulture-Voirie rurale » qui s'est réunie le 19 avril 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

1) subvention d'un montant de 2 412 €à M. MATHIS Hubert pour la restauration d'un muret sur une surface de 36 m2 passage Jeannelle.

2) subvention d'un montant de 2 398,60 €à M. KIENTZLER André pour la poursuite de la restauration des murets au lieu dit GEISBERG sur une surface de 35,80 m2.

3) subvention d'un montant de 723,60 € à M. MENDELIN Jean-Marie pour la restauration d'un muret de 10,80 m2 au lieu dit WEINBAUM.

4) enfin, M. FALLER Jean-Baptiste a rénové un muret au lieu dit GEISBERG sur une surface de 128,40 m2 donnant droit à une subvention de 8 602,80 €; compte tenu de l'importance de l'aide , il est proposé d'étaler son versement sur 2 années budgétaires ; pour 2007, la subvention s'élève donc à 4 301,40 €
Le montant total des subventions à verser s'élève à 9 835,60 €et sera prélevé sur l'enveloppe budgétaire inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution des subventions telles qu'indiquées ci-dessus
- de prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2007
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

2.Subventions municipales 2007 : attribution

c.restauration de maisons anciennes

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter l'aide du Conseil Général du Haut-Rhin pour la restauration de 2 maisons anciennes de Ribeauvillé, situées 2,rue des Frères Mertian et 10, rue de la Fraternité ; la subvention allouée par la Commune représente 5 % du montant des travaux subventionnés par l'assemblée départementale.

A noter que le versement de la subvention du Conseil Général est conditionné par celui de la Ville.

La première subvention concerne la maison située 2,Rue des Frères Mertian et appartenant à M. Manuel MEYER. Ce dernier a effectué les travaux suivants : réfection de la toiture et des façades. Le montant des travaux subventionnés s'élève à 43 093 € Le Conseil Général a accordé une subvention de 6 400 € qui doit être complétée par une aide de la Ville de 2 154,65 €

La seconde subvention concerne la maison située 10,rue de la Fraternité et appartenant à M. Thierry VERCHERE. Ce dernier a engagé des travaux de réhabilitation complète de sa maison : charpente bois, menuiseries bois, zinguerie, couverture. L'aide apportée par le Conseil Général s'élève à 4 000 € et doit être complétée par une subvention communale de 1 334,85 € représentant 5 % des travaux subventionnés, soit 26 697 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2007 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de compléter l'aide du Conseil Général du Ht Rhin en allouant les subventions telles que décrites ci-dessus et représentant 5 % du montant subventionnable des travaux
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

2.Subventions municipales 2007 : attribution

d.Collège Ste Marie – voyages linguistiques

Mme Sylviane LUX ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal alloue aux établissements scolaires une subvention pour des séjours linguistiques ou des classes d'environnement. Une demande a été présentée par le Collège Ste Marie pour 2 voyages linguistiques.

Il s'agit :

- d'une part d'un séjour en Pologne du 16 mai au 23 mai 2007 (soit une durée de 8 jours) dont 2 élèves de Ribeauvillé : la subvention s'élève à 12 € par élève et par jour soit une aide totale de 192 € (12€x 8 jours x 2 élèves)

- d'autre part d'un séjour en Irlande du 20 juin au 24 juin 2007 (soit une durée de 5 jours) dont 5 élèves de Ribeauvillé : la subvention s'élève donc à 300 €(12 €x 5 jours x 5 élèves)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **A L'UNANIMITE**

- d'accorder une subvention au Collège Ste Marie de 12 € par jour et par élève ayant participé aux séjours ci-dessus désignés, pour les 7 élèves de Ribeauvillé
- de préciser que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du BP 2007
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférant

3. Affaires financières :

a. budget principal : décision modificative n° 01

Il y a lieu de voter un transfert de crédit afin de financer :

- d'une part, des travaux supplémentaires concernant l'aménagement du parking de la Streng : en effet, lors du terrassement effectué il y a peu de temps, il est apparu que les fondations béton sont plus imposantes que prévues impliquant des travaux de démolition et de remblaiement supplémentaires ; la plus value s'élève à 8 000 €
- d'autre part, l'achat de panneaux de signalisation pour la rue Ellenwihr a coûté 1 900 €

Ces dépenses supplémentaires sont financées par un transfert de crédit du même montant provenant du solde résiduel disponible sur l'opération de création du dépôt minute rue du Rempart de la Streng dont le coût final a été moins élevé que prévu.

Par ailleurs, le coût du remplacement de l'Unimog s'élève à 173 000 € en raison des options proposées à savoir : chaînage automatique et lame de déneigement. S'agissant d'un équipement de sécurité, il est proposé de retenir ces 2 options dont le coût est de 11 000 €. Cette plus value est financée par prélèvement sur le chapitre des dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

02 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal suivante :

. transfert de crédit d'un montant de 9 900 € de l'article 2315-100-822 « dépôt minute » vers l'article 2315-116-822 « parking de la Streng » à hauteur de 8 000 € et vers l'article 2315-84-822 « Rue Ellenwihr » à hauteur de 1 900 €

. transfert de crédit de 11 000 € du chapitre 020-020 « Dépenses imprévues en section d'investissement » vers l'article 2182-30-020 « Matériel de transport services techniques »

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

3. Affaires financières

b.réalisation d'un emprunt

M. Bernard MATHIS ne prend pas part au vote.

Afin de financer les travaux d'investissement inscrits au budget 2007, il est proposé de contracter un emprunt à hauteur de 1 700 000 €

Il s'agit de financer les travaux d'équipement suivants :

- Aménagement Maison Jeanne d'Arc :	735 000 €
- Travaux de voirie :	705 000 €
- Réserves foncières :	130 000 €
- Parking Streng :	70 000 €
- VRD complexe thermal :	30 000 €
- Services techniques :	30 000 €

Une consultation d'établissements bancaires a donc été effectuée et est retracée dans les *tableaux joints en annexe*.

M. NAGOR relève l'importance de l'emprunt et espère que les recettes financières perdureront. Il souhaite que la vigilance reste de mise quant à la situation financière communale et ajoute que les recettes du casino représentent 25 % des recettes de fonctionnement.

M. MULLER rappelle que le détail de l'évolution de l'endettement a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, et que le budget primitif prévoyait cet emprunt.

Mme BARONTINI motive son vote en rappelant son opposition au projet d'aménagement de la Maison Jeanne d'Arc. Pour la cohérence de sa position, elle vote CONTRE cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **21 Voix pour**

02 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL

02 abstentions MM. HAAS – NAGOR

- d'approuver la conclusion d'un emprunt de 1 700 000 € à taux fixe sur 15 ans selon l'offre présentée par le Crédit Mutuel

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt afférent

- de s'engager à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

3. Affaires financières

c.parking rue Klée : marché de maîtrise d'œuvre : avenant

La maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parking rue Klee a été confiée au bureau d'études BEREST.

La réalisation d'une étude de sol a révélé l'existence d'une menace pour la stabilité du parking liée à la nature du sol et aux caractéristiques du mur attenant. Il doit donc être décidé d'entreprendre des travaux IMPREVUS de reprise du mur de soutènement du parking. La spécificité des travaux à réaliser a conduit le maître d'œuvre à sous-traiter sa mission à un bureau d'études spécialisé, en l'occurrence CETEC INGENIERIE 5,rue Vivaldi à 25 200 MONTBELIARD pour un montant de 12 900 €HT.

Des frais de coordination et d'assurance du maître d'œuvre principal, BEREST, s'y ajoutent pour un montant de 1 290 €HT.

Le montant de la plus value s'élève donc à 14 190 €HT .

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai 2007 et a donné un avis favorable à sa passation.

Mme BARONTINI rappelle qu'elle avait exprimé son opposition au projet de création de ce parking en l'estimant financièrement coûteux et mal placé. Elle préférerait un parking en souterrain.

M. ERBLAND rappelle la nécessité de créer des parkings en ville, et le coût important d'un parking souterrain.

Mme BARONTINI estime qu'il est plus judicieux de créer des parkings pour les touristes hors du centre ville.

La nécessité de places de stationnement concerne également les habitants de Ribeauvillé, et la pérennité économique de la Grand' rue, ajoute **M. ERBLAND**

Mme STOQUERT rappelle la nécessité de désengorger la Grand' rue et d'engager une politique volontariste pour se donner les moyens de maîtriser le stationnement sauvage néfaste tant au fonctionnement de la Grand' rue, qu'à l'image de la Ville. Par ailleurs, elle rappelle que l'économie locale nécessite le maintien de la diversité commerciale de la Grand'Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **21 voix pour**

03 abstentions Mme BARONTINI – MM. NAGOR - HAAS

01 contre Mme GABRIEL

- d'approuver la passation d'un avenant d'un montant de 14 190 €HT au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet BEREST
- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte , décision ou document y afférent

3. Affaires financières

d.construction d'un hangar aux Services Techniques : signature des marchés

La construction d'un hangar de stockage aux services techniques municipaux figure parmi les investissements programmés pour 2007. Le financement des travaux, compte tenu de l'usage de ce hangar, est assuré essentiellement par le budget du service de l'assainissement à hauteur de 326 000 €HT, le budget général prenant en charge les frais d'études (23 000 €).

Le projet est soutenu par le Conseil Général à hauteur de 48 495 €

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai dernier afin de procéder à l'attribution des marchés de travaux , estimés globalement à 327 023,50 €HT .

La commission a pris les décisions suivantes :

- 1) lot 1 « Gros œuvre –Génie civil » : ce lot a été attribué à l'entreprise SCHRAMM sise à 68340 RIQUEWIHR, Zone artisanale –rue des Prés, pour un montant de 122 442,58 €HT
- 2) lot 2 « Charpente métallique » : le marché a été attribué à l'entreprise PIGUET SAS sise à 70000 VESOUL – Pusey pour un montant de 57 379,00 €HT
- 3) lot 3 « Couverture-bardage » : l'entreprise TBI sise à 67152 ERSTEIN, rue E.Bugatti a été déclarée attributaire pour un montant HT de 67 856 ,57 €HT
- 4) lot 4 « Electricité » : le marché a été attribué à l'entreprise PREST ELEC sise à 68340 RIQUEWIHR, 18 rue des Prés pour un montant de 5 249,00 €HT.

En ce qui concerne le lot 5 « fermetures » aucune offre n'a été réceptionnée dans les délais. Dans ces conditions, la commission a déclaré le lot infructueux. Une nouvelle consultation vient d'être lancée par le biais d'une procédure adaptée en vue de l'attribution ultérieure de ces travaux.

M. NAGOR constate que l'entreprise titulaire du lot « charpente » vient de Haute-Saône.

Il s'agit de l'entreprise la mieux disante, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, précise **M. ERBLAND**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

02 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL

- de prendre acte de la conclusion des marchés avec les entreprises ci-dessus indiquées
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à la signature des marchés
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre tout acte , décision ou document y afférent

3. Affaires financières

e.piscine Carola : rémunération des responsables de bassin

Le Conseil Municipal a établi le 12 février 2007 la liste des postes saisonniers pour l'année 2007. A présent il reste à déterminer la rémunération des responsables de bassin de la piscine Carola.

Compte-tenu des spécificités de la mission (responsabilité des activités de baignade à la piscine CAROLA) et de la rareté de personnels titulaires du diplôme nécessaire à la surveillance d'une piscine (BEESAN) d'une part, et d'autre part, des niveaux de rémunération qui se pratiquent dans les piscines alentours, il est proposé de fixer la rémunération comme suit :

4^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, indice majoré 325, indice brut 347.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de fixer la rémunération des responsables de bassin comme suit : 4^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, indice majoré 325

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

3. Affaires financières

f. vente de bois sur pied – indemnités de retard : remise gracieuse

Un lot de vente de bois sur pied a été vendu le 9 septembre 2004 pour un montant de 2 201 €; le cahier des charges de la vente prévoyait un délai d'exploitation initial au 15/6/2006 et qui a été prorogé jusqu'au 1/12/2006. Ce délai supplémentaire n'ayant pas été respecté, ledit cahier des charges prévoit en principe l'application d'indemnités de retard d'exploitation s'élevant à 112,25 €. Le calcul de ces pénalités s'effectue comme suit :

1,7 % (tarif de base) x 3 x 2 201 € (montant de la vente)

Dans la mesure où aucune difficulté de paiement n'a été rencontrée avec cet acheteur qui est également un client fidèle de la Ville de Ribeauvillé, il est proposé de ne pas appliquer les dites pénalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la remise gracieuse des pénalités de retard dues en cas de retard d'exploitation et s'élevant à 112,25 €

- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

4. ZAC du Brandstatt - autorisation de vente des terrains (suite)

Suite au Conseil Municipal du 25 septembre 2006, certains lots ont été attribués.

Il s'agit des lots :

- 44, et
- 62

Mme BARONTINI demande à réitérer sa remarque habituelle à savoir : « *Mme BARONTINI* ne s'estime pas apte à juger de l'opportunité de choisir tel ou tel acquéreur, c'est le travail de la SEMHA. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

02 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL

- d'autoriser la SEMHA à signer les compromis de vente et les actes de vente avec les acquéreurs

- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

5. Affaires foncières - emprise du terrain cadastré section 31 n°125 : acquisition

Dans l'optique de valoriser le secteur de la gloriette et dégager un point de vue intéressant de Ribeauvillé, la ville propose de saisir l'opportunité d'acquérir un terrain actuellement en friche.
Il s'agit d'une emprise d'environ 22 ares du terrain cadastré section 31 n° 125.

Compte-tenu des négociations engagées avec les propriétaires, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 700 €/l'are.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu de s'adjoindre le concours de la SAFER par le biais d'un acte administratif de vente. La rémunération de la SAFER pour son intervention se fera à hauteur de 7.42 % du montant de la vente.

M. MATHIS souhaite que l'on conserve une bande de verdure dans le souci de protéger la flore.

Mme BARONTINI demande l'identité des propriétaires.

Il s'agit de la famille FACCHI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **24 voix pour**

01 abstention Mme BARONTINI

- d'approuver le principe de l'acquisition d'une emprise d'environ 22 ares du terrain cadastré section 31 n° 125 au prix de 700 €/l'are de terrain
- d'approuver la convention qui sera conclue avec la SAFER en vue de l'acquisition de ce terrain
- d'autoriser M. le Député Maire à rédiger, le cas échéant, l'acte en la forme administrative
- d'autoriser M. Yves ZWICK, adjoint au Maire ou M. Gilbert MULLER, adjoint au Maire, à signer l'acte de vente établi en la forme administrative
- de préciser que les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de la Ville de Ribeauvillé
- de préciser que les crédits sont inscrits à l'article 2111-86 « réserves foncières »
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

6. Rapport annuel du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement – année 2006

Comme chaque année, le rapport annuel du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal. Ce document retrace certaines informations concernant notamment :

- les unités de distribution d'eau potable et leur localisation
- les plans des réseaux et leur entretien
- l'évolution des m3 distribués et des tarifs
- la qualité de l'eau distribuée
- le fonctionnement de la station d'épuration
- la valorisation agricole des boues
- le bilan annuel relatif à l'assainissement autonome
- les comptes administratifs des deux services
- les travaux réalisés : on peut citer notamment la poursuite de l'informatisation des services ; la mise à niveau d'ouvrages (regards,...) à la suite d'interventions de voirie ; la pose ou le renouvellement de branchements d'eau potable ; la pose d'une conduite de bouclage entre le réseau de la ZAC et la déchetterie au Steinkreuzweg

Ce document sera mis à la disposition du public dès le lendemain de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est exposé afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal

- prend acte de la mise à disposition de ce rapport au public.

7.P.L.U. – révision - modification : modalités

Par délibération en date du 27 mars 2007 le Conseil Municipal a décidé d'approuver les objectifs de la révision simplifiée et de la modification, et a décidé d'organiser la concertation ad hoc. Il restait à déterminer la procédure à employer selon le contenu de chaque projet (révision simplifiée ou modification).

Depuis le bureau d'études chargé de la procédure a été désigné. Il s'agit de l'ADAUHR.

Après examen détaillé de l'ensemble du dossier, il s'avère que 2 des points feront l'objet d'une **modification**

à savoir le projet d'implantation d'une unité de fabrication et de production de chocolat et le projet d'implantation de différentes entreprises dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Muehlbach située sur le ban de Ribeauvillé.

Un seul point fera l'objet d'une **révision**, il s'agit de l'unité de méthanisation.

Les dispositifs de concertation tel que défini dans la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2007 s'appliqueront donc au dossier de révision.

Mme BARONTINI s'interroge sur la pertinence d'installer une unité de fabrication de chocolat à proximité d'une zone d'habitation ?

Le Conseil Municipal

- prend acte de ces nouvelles dispositions

Mme BARONTINI quitte la salle.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général :

b. aire de jeux et de stationnement – lieudit Stangenweiher

Dans le cadre de notre projet d'aire de jeux idéale, la création d'une aire de jeux et de stationnement au lieu dit Stangenweiher à proximité du hangar du Comité des Fêtes a été retenue. Ce projet comporte plusieurs facettes :

- d'une part, l'aménagement d'une aire de stationnement avec la création d'une trentaine de places ; ce parking permettra de répondre aux problèmes de stationnement dans ce secteur, notamment vis à vis des constructeurs de chars.
- d'autre part , de la création d'un terrain multi-sport de dimension 12x24 permettant notamment la pratique ludique du football ; ce projet s'accompagne de la mise en place d'une clôture et d'un pare ballons.
- enfin, de la création d'un skate park

Le projet est chiffré globalement à 155 638,70 €HT selon la première estimation faite par le cabinet STOESEL. Les crédits ont été prévus au Budget 2007 sur l'article 2315-92 de la section d'investissement.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre des équipements de skate board et des aires de jeux, ainsi que des parkings au taux de 20 % .

Mme BARONTINI revient en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

02 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver le projet et d'attester l'inscription des crédits nécessaires au budget 2007
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

Mme STOQUERT s'adressant à Mme BARONTINI fait remarquer que cette dernière vient de s'abstenir de voter afin d'obtenir une subvention pour une réalisation destinée aux enfants.

Mme BARONTINI précise son vote en indiquant qu'elle est contre le parking qui longe l'aire de jeux.

Mme STOQUERT rappelle qu'il s'agit tout de même d'une aire de jeux pour les enfants et qu'il semble logique que des parkings y soient attenants.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général

b.parkings rue du 3 décembre

Figurant parmi les priorités dans les investissements engagés, la réalisation de 2 parkings rue du 3 décembre est prévue au budget 2007.

D'une part, le parking qui sera aménagé sur les anciens hangars de la propriété HOFFERER permettra la création de 102 places de stationnement. Les travaux ont été estimés à 408 215,00 €HT (y compris la démolition des bâtiments existants) par le bureau d'études OTH Est. Une première tranche de travaux est budgétée à hauteur de 200 000 € et permet l'aménagement d'un parking provisoire.

D'autre part, un second parking sera aménagé à hauteur du chemin des Ménétriers avec à la clé la création de 24 places de stationnement. Les travaux ont été chiffrés par le même bureau d'études à 76 446,00 €HT. Les crédits sont ouverts sur l'article 2315-117 de la section d'investissement du budget 2007.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

M. NAGOR fait remarquer que l'emplacement retenu pour la création de ce parking est particulièrement satisfaisant. Il relève qu'il nécessitera cependant le réaménagement du rond-point.

M. ERBLAND renchérit en précisant que c'était une opportunité qu'il ne fallait pas laissé échapper.

Mme BARONTINI s'associe à cette remarque en précisant que le parking semble bien placé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver le projet et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2007
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général

c.camping Pierre de Coubertin : travaux d'électricité et divers

Dans le but d'améliorer la qualité des services proposés aux campeurs , une étude de renforcement des réseaux électriques a été élaborée par le bureau BEREST. Cette étude prévoit :

- la mise en place des réseaux secs en souterrain avec les travaux de voirie connexes et la mise en place de nouvelles bornes : 223 046,50 €HT
- la mise en place du réseau internet : 9 140,00 €HT
- la création du réseau vidéo : 10 600,00 €HT
- le raccordement au tarif jaune EDF : 16 667,10 €HT

soit un projet chiffré globalement à 259 453,60 €HT.

La modernisation du réseau électrique sera bien entendu réalisée en plusieurs tranches en fonction des moyens budgétaires qu'il sera possible de dégager sur le budget campings. Pour le moment , une enveloppe budgétaire de 186 000 €HT est inscrite au budget.

Enfin, des emplacements seront spécialement aménagés en végécol en vue de l'accueil des campings cars, permettant ainsi une diversification de la clientèle. Les travaux ont été chiffrés à 43 299,00 €HT et sont prévus au budget 2007 des campings.

Les travaux prévus représentent donc un coût prévisionnel global de 302 752,60 €HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

M. NAGOR revient sur les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales existant sur le parking Route de Guémar.

Il lui est répondu que depuis des aménagements ont été faits notamment un puits perdu a été réalisé. Ce puits perdu constitue en fait un bassin de rétention . Les flaques qui peuvent subsister par temps de pluie, sont liées aux manœuvres des camping-cars.

M. NAGOR évoque la possibilité de recouvrir l'ensemble du parking d'enrobés.

Il lui est répondu que ceci ne semble pas être la bonne solution puisque l'enrobé va empêcher l'infiltration qui se fait à l'heure actuelle et qui est nécessaire pour résorber les eaux résiduelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général d.piscine Carola : filtre à sable

Dans le programme des travaux budgétés à la piscine Carola figure notamment le remplacement du filtre à sable d'origine en variante inox permettant une purification optimale des eaux de bassins. L'entreprise BOULANGER a chiffré cette prestation à hauteur de 20 580,00 €HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver le projet et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2007
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général e.réfection de la chaussée rue du rempart de la Streng

Dans la continuité des travaux de réaménagement de la rue du Rempart de la Streng, le programme des travaux de voirie 2007 prévoit la réfection de la partie haute de cette rue, à savoir le tronçon situé entre la rue Klobb et l'extrémité Ouest du parking de la Streng.

Ces travaux ont été chiffrés à 25 323,75 €HT et seront réalisés par l'entreprise COLAS dans le cadre du marché à bons de commande. Les crédits sont prévus à l'article 2315-60 de la section d'investissement du budget 2007.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver le projet et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2007
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8.Demandes de subvention auprès du Conseil Général

f.réfection des façades des écoles R.Spaeth et du Rotenberg

Parmi les investissements dans les bâtiments scolaires figurent la rénovation des façades de l'école primaire René Spaeth et de l'école maternelle du Rotenberg. Il est prévu de rénover l'intégralité des façades de l'école maternelle et, concernant l'école primaire, celles parallèles à la rue des Bains Carola.

L'estimation prévisionnelle des travaux et des honoraires s'élève à 53 550 €HT (ou 64 045,80 €) TTC et comprend, outre le ravalement des façades et la réfection des peintures, un lot couverture-zinguerie. Les crédits sont ouverts à hauteur de 43 000 € sur les articles 2313-107 et 2313-108 de la section d'investissement du budget 2007 ; en fonction des résultats de l'appel d'offres, le financement complémentaire sera assuré par prélèvement sur le chapitre des dépenses imprévues.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 13 % du montant subventionnable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver le projet et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2007 et le cas échéant le recours à l'enveloppe « dépenses imprévues » pour le financement complémentaire
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

L'ordre du jour étant épuisé, M. MULLER passe la parole aux conseillers :

M. MATHIS fait remarquer qu'il y a un certain nombre de tampons à vérifier en ville.

M. ERBLAND précise qu'il s'agit plutôt d'avales et,

M. MULLER complète que l'opération est en cours.

Plus aucune intervention n'étant demandée, la séance est levée.